



Direction des Routes Départementales
Circonscription des Infrastructures
et du Patrimoine Nord
12 rue André Rieg
BP 351
51688 REIMS CEDEX 2

Affaire suivie par : Reynald DEVYNCK
No réf. : RD/SC/10-22091

Tél. : 03 26 77 65 50
cipnord@marne.fr

Direction Départementale des Territoires

A l'attention de Mme Canduzzi
geraldine.canduzzi@marne.gouv.fr

(+ sandra.stevance@marne.gouv.fr)

Reims, le 15 Septembre 2022

Objets : PC 051 448 22 K0022 - commune de Prouilly

Par courriel reçu le 08 Septembre 2022, vous avez bien voulu me consulter sur le dossier visé en objet.

Le projet consistant en la construction d'une centrale photovoltaïque implantée au lieu-dit « Le Moulin à Vent » à Prouilly.

En réponse, je vous transmets mes observations :

1 - Accès au terrain

- L'accès au terrain est prévu par la RD 575.
- Il conviendra que le porteur de projet apporte des précisions, afin de s'assurer que l'accès envisagé respecte les exigences techniques en matière de dimensionnement, structure, visibilité et sécurité, vis-à-vis de la circulation sur la RD 575.
- Il serait souhaitable que l'accès au site se fasse par la voirie communale située au sud du projet et débouchant sur un carrefour existant au niveau de la RD 575.
- En tout état de cause, la création de l'accès devra être vue en concertation avec les services du département, qui délivreront la permission de voirie nécessaire à sa réalisation.
- **Données relatives à la RD 575**
 - Trafic (données de 2020) : 740 véhicules/jour dont environ ~ 9% de poids lourds
 - Classement au titre des barrières de dégel : 3.5 tonnes
- **Remarques :**
 - Il est à noter que cette installation va générer un trafic supplémentaire conséquent, notamment au moment de sa réalisation.
 - La limitation de tonnage à 3.5T pendant les barrières de dégel est un facteur à prendre en compte pour l'exploitation du site.
 - L'accès devra être construit de manière que la distance du portail par rapport à la voirie permette à un véhicule de stationner sans créer de gêne à la circulation.

2 - Raccordement aux concessionnaires

L'ensemble des travaux devront faire l'objet d'accord technique du département.

3 - Plantations

Le projet prévoit dans son volet environnemental, la plantation de haies qui ne devront pas constituer un obstacle en cas de sortie de route ou un masque de visibilité pour les usagers de la RD 575 comme pour l'accès au site.

P/le Président du Conseil départemental,
et par délégation

Le responsable de la CIP NORD,



Reynald DEVYNCK

Copie :

- Mairie de Prouilly
- DRD : Mr le Directeur
- DRD – SAFRU : Mme IVERNEL